

# CHARTRE DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN OEUVRE DU PORTAIL D'AIDE A L'INSTALLATION EN ILE-DE-FRANCE

## **PREAMBULE**

La Région Île-de-France est amenée à connaître un déficit croissant de professionnels de santé libéraux et des difficultés accrues de renouvellement des effectifs actuellement en exercice.

Le choix et la concrétisation de l'installation des professionnels de santé repose sur des éléments de natures diverses, engageant de nombreux acteurs. Cependant, il apparaît que la dynamique d'installation dépend pour beaucoup du tissu professionnel et de sa capacité à gérer le renouvellement.

Conscient de la nécessité d'associer leurs efforts, les signataires de la présente charte s'engagent à coordonner leurs politiques et ressources respectives afin d'accroître l'efficacité et la cohérence de leurs actions en Île-de-France.

## **FINALITE**

La question du renouvellement des soignants libéraux devient préoccupante et entraîne des problèmes majeurs d'accès aux soins. A ce titre, les signataires de la présente charte ont décidé de travailler ensemble pour mettre en œuvre et gérer un portail d'aide à l'installation en Ile-de-France : [www.soignereniledefrance.org](http://www.soignereniledefrance.org). Cette initiative a reçu le parrainage du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

## **LES OBJECTIFS DU PORTAIL**

Le portail Internet « Soigner en Ile-de-France » a pour objectifs de fédérer les énergies institutionnelles pour :

- Promouvoir les mécanismes d'aides à l'installation ;
  - Agir sur les territoires les plus défavorisés ;
  - Orienter vers les sources d'information existantes ;
  - Faciliter l'accès aux expertises bancaires et aux emprunts ;
  - Créer les opportunités de liens et de rencontres entre professionnels de santé ;
  - Anticiper les transitions générationnelles ;
- ... tout en inscrivant l'installation des professionnels de santé libéraux dans un schéma régional d'offre de soins piloté par la profession.

## **DISPOSITIONS PRATIQUES**

Les travaux du portail d'aide à l'installation sont organisés, suivis et validés par un Comité de Pilotage, constitué par les représentants des signataires de la présente charte.

Les signataires de la charte s'engagent à s'informer réciproquement de toutes les actions qu'ils entreprennent dans le domaine et à en développer la cohérence et la complémentarité.

La présente charte de coopération prendra effet à partir du 15 mai 2009, chaque signataire étant libre de mettre fin à sa participation au Portail à tout moment, avec effet immédiat.

Fait à Paris, le 12 juin 2009

Entre :

L'Union Régionale des Médecins Libéraux d'Ile de France, représentée par son Président le Dr Michel ROUEFF

Le Conseil Régional de l'ordre des Médecins, représentée par son Président le Dr Claude François DEGOS

Le Conseil de l'Ordre des Médecins de Seine et Marne, représenté par son Président le Dr André DESEUR

Le Conseil de l'Ordre des Médecins des Yvelines, représenté par son Président le Dr Frédéric PRUDHOMME

Le Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Essonne, représenté par son Président le Dr André LEON

Le Conseil de l'Ordre des Médecins des Hauts de Seine, représenté par son Président le Dr Jean Claude LECLERCQ

Le Conseil de l'Ordre des Médecins de Seine Saint Denis, représenté par son Président le Dr Edgard FELLOUS

Le Conseil de l'Ordre des Médecins du Val d'Oise, représenté par son Président le Dr Christian BOURHIS

Le Syndicat des Chefs de Clinique de l'APHP, représenté par son Président le Dr Thomas GREGORY

Le Syndicat des Interne des Hôpitaux de Paris, représenté par son Président Lola FOURCADE

Le Syndicat des Résidents de Paris, représenté par son Président Guillaume STAATH

La Fédération de l'Hospitalisation Privée d'Ile-de-France, représenté par son Président M. Patrick SERRIERE